

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 96 (1999)
Heft: 3

Rubrik: FSSA

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Fédération des Sociétés suisses d'apiculture (FSSA)

Convoqués par la VSBV/FSSA, les membres de la commission d'experts ad hoc de Liebefeld, des commissaires et des présidents cantonaux se sont réunis pour la deuxième fois à Berne avec le Service vétérinaire fédéral, représenté par le Dr Joseph Schmidt, comme forum de l'interprofession de l'apiculture suisse.

L'ordre du jour comportait six points :

1. L'organisation apicole en Suisse (Stökli).
2. Nouvelle réglementation pour le déplacement de ruches (J. Schmidt).
3. L'avenir de la recherche apicole à Liebefeld (P. Fluri).
4. Communications sur :
 - Expo 01;
 - consultation sur les ordonnances « PA 2002 » ;
 - miel de montagne.
5. Organisation de l'interprofession « Apiculture suisse ».
6. Divers.

Je développerai plus particulièrement le point 2, qui intéresse tous les apiculteurs concernés par le transfert de ruches :

Nouvelle réglementation pour les transferts de ruches

Josef Schmidt expose en résumé les points essentiels suivants :

1. Le laissez-passer pour les abeilles sera définitivement supprimé en date du 1^{er} juillet 1999.
2. Les apiculteurs tiendront à partir de cette date un registre de contrôle d'effectif concernant
 - les achats et ventes ;
 - les augmentations d'effectifs et les pertes.
3. Les cercles d'inspection des ruchers seront redéfinis.
4. Les inspecteurs apicoles tiendront comme par le passé une liste des emplacements des colonies.

Pour la mise en pratique, un questionnaire a été élaboré en collaboration avec Rudolf Schneider, commissaire. Chaque canton aura la possibilité d'adapter ce questionnaire selon ses besoins. Le contrôle des effectifs des apiculteurs sera transmis périodiquement à l'inspecteur compétent afin que celui-ci puisse mettre à jour son registre des emplacements.

En cas d'épizooties, ce sera à l'avenir aussi le vétérinaire cantonal qui désignera les zones interdites. Les apiculteurs itinérants pourront se renseigner par téléphone auprès de son service sur l'état des choses en matière d'épizooties. Les autorisations d'importation et d'exportation seront également maintenues. Pour l'exportation, ce sera le pays de destination qui décidera de la nécessité d'un certificat de santé (attestation du vétérinaire). L'Union européenne spéci-

fié le service qui doit délivrer l'attestation à l'exportation (exemption de la loque américaine et du traitement contre la varroase).

D'autres points seront développés ponctuellement dans la RSA en fonction de l'actualité.

Recherche de miels de montagne pour l'AGREX à Saint-Gall (12-14 mars 1999)

Chères apicultrices et chers apiculteurs, la FSSA/VSBV participera cette année aussi à la Foire spécialisée pour la commercialisation de produits agricoles AGREX dans les halles de l'OLMA à St-Gall avec une présentation du « miel de montagne » dans le cadre du stand des marques « montagne » organisé par le SAB (le groupement pour les régions de montagne).

C'est toute une série de produits des régions de montagne, tels des fromages spécifiques, des herbes aromatiques, du pain et des saucisses etc. qui sera réunie à l'enseigne des marques montagne, et le miel de montagne y a évidemment aussi sa place. Pour cela, nous aimerions présenter des échantillons des différents **miels des régions de montagne de Suisse**. Nous espérons pouvoir compter sur votre soutien et vous prions d'envoyer du miel à l'adresse indiquée ci-dessous.

Les producteurs qui participeront à notre effort par l'envoi d'un échantillon de leur production figureront sur une liste qui sera remise aux acheteurs potentiels et pourront aussi nous remettre leurs prospectus pour distribution au public de l'AGREX. En même temps que cette présentation des miels de montagne, il y aura à l'AGREX de cette année un stand consacré à l'apiculture en général et à l'apithérapie et organisé par la section de St-Gall. Il s'agit donc d'une occasion supplémentaire de se faire connaître. Nous vous prions de bien vouloir faire parvenir d'ici à début mars l'échantillon de votre production en bocaux de 250 ou 500 g étiquetés à l'adresse du président des apiculteurs saint-gallois: M. Dieter Meili, pour l'AGREX, Aetschbergstrasse 27, 9014 St-Gall.

Les participants à cette action du miel de montagne à l'AGREX auront aussi la possibilité à l'avenir d'utiliser la marque montagne pour leur miel de montagne (les formulaires ainsi que le cahier des charges peuvent être obtenus auprès du secrétariat de la FSSA). Les échantillons livrés resteront en possession des organisateurs, donc de la section de St-Gall et de la FSSA/VSBV, qui s'en serviront pour des actions de dégustation et autres activités de promotion en faveur du miel.

Avec tous nos remerciements pour votre soutien et nos meilleures salutations

Berchtold Lehnherr
Secrétaire FSSA/VSBV

